

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 31 JUILLET 2020 À NEUF HEURES (9 h 00)
SALLE DU CONSEIL (ZOOM)**

**SONT PRÉSENTS : MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE
(VISIOCONFÉRENCE)
MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR
LE MAIRE M. PASCAL CLOUTIER (VISIOCONFÉRENCE)**

**SONT AUSSI PRÉSENTS : M^e ANDRÉ COTÉ, GREFFIER
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET
TRÉSORIÈRE**

**SONT ABSENTS : MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL
MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FRÉDÉRIC
LEMIEUX**

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR
SON HONNEUR LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 9 h 00**

Résolution 20-07-287

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire PASCAL CLOUTIER mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 31 juillet 2020 à 9 h;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire.

Résolution 20-07-288

RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - INGÉNIERIE - ING-047-2020-2811 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE SANITAIRE SUR LE BOULEVARD WALLBERG ENTRE HAMEL ET 29E AVENUE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 30 juillet 2020 concernant l'octroi du contrat pour les travaux de remplacement d'une conduite sanitaire sur le boulevard Wallberg entre la rue Hamel et la 29^e Avenue, où le directeur de l'ingénierie mentionne qu'un processus contractuel public a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) sociétés ont déposé une soumission, tel que mentionné au sommaire du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la vérification de conformité du processus d'appel d'offres a été effectuée tout au long du processus et que la libre concurrence a été préservée;

CONSIDÉRANT QU'est joint audit rapport de service, un certificat de crédit de disponibilité de fonds émis par la directrice des finances et trésorière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumission daté du 30 juillet 2020, où le directeur de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite sanitaire sur le boulevard Wallberg entre la rue Hamel et la 29^e Avenue au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la société **Les excavations G. Larouche inc.** pour un montant de **1 695 752.48 \$** taxes incluses.

Résolution 20-07-289

RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE RH-SST POUR UN CONTRAT DE SIX MOIS

CONSIDÉRANT les besoins identifiés au Service des ressources humaines en raison de la charge de travail importante;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait prévu un budget d'une demi-année pour l'ajout d'une ressource supplémentaire au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission du personnel de procéder à l'embauche d'un conseiller ou d'une conseillère en ressources humaines sur une base contractuelle, et ce, pour une période de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Louise Guay à titre de conseillère en ressources humaines-SST pour un contrat à durée déterminée de six (6) mois, soit du 24 août 2020 au 26 février 2021;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer ledit contrat.

Résolution 20-07-290

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour le public, et ce, à 9 h 10.

Puisqu'aucun public n'est présent, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

Résolution 20-07-291

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 9 h 10.

Puisqu'aucun journaliste n'est présent, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

Résolution 20-07-292

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 9 h 10.

Ce _____

Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce _____

Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce _____

M. Pascal Cloutier, maire et président d'assemblée

CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 24 AOÛT 2020.